

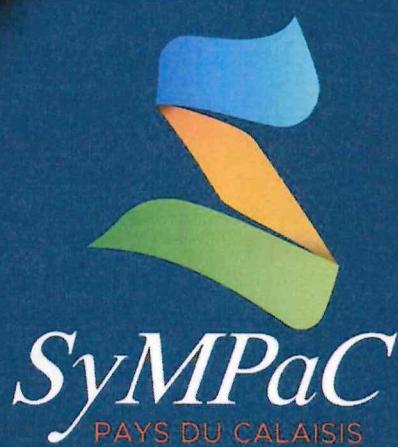
Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 062-256203001-20260121-DEL2026_001-DE

SLOW



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 23 janvier 2026
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 janvier 2026
- son envoi à l'affichage le : 27 janvier 2026

Le President du SyMPaC,
Bernard DELALIN

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par :
Bernard Delalin
Date de signature :
27/01/2026
Qualité : Président du SyMPaC

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 21 janvier 2026

Le Président du SyMPaC,
Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 23/01/2026
Qualité : Président du SyMPaC



PREAMBULE

Conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 expose :

- L'évolution de la situation financière du SyMPaC,
- Les perspectives pluriannuelles 2026-2029,
- Les choix politiques et budgétaires structurants,
- Les engagements liés aux programmes portés par l'établissement. Le contexte réglementaire 2026 renforce fortement la place des syndicats mixtes de planification : « Les lois récentes donnent au syndicat un rôle encore plus important :
 - Faire du SCoT un outil stratégique et cohérent,
 - Suivre précisément l'artificialisation,
 - Disposer d'un observatoire territorial complet,
 - Moderniser le SIG,
 - Mettre le SCoT en compatibilité avec les objectifs régionaux avant février 2027. Ces évolutions rendent le syndicat indispensable pour accompagner les collectivités dans un cadre réglementaire devenu très exigeant. »

Préambule : contexte macro-économique

L'économie mondiale, bien que traversée par des incertitudes géopolitiques et commerciales, affiche une croissance modérée mais résiliente. En zone euro, la reprise est hétérogène, avec une inflation en recul vers l'objectif de la BCE. En France, la croissance reste insuffisante pour redresser les finances publiques, malgré une inflation maîtrisée. Le déficit et la dette élevée imposent une consolidation budgétaire qui impacte directement les collectivités territoriales, y compris les syndicats intercommunaux.

Le projet de loi de finances pour 2026 confirme cette logique de rigueur. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée au niveau national, mais cette stabilité cache des redéploiements internes : les mécanismes de péréquation sont renforcés, ce qui signifie que certaines communes et EPCI verront leur dotation diminuer, même si le montant global reste inchangé. La TVA affectée, ressource essentielle pour les territoires, voit sa progression encadrée par l'État, limitant ainsi la capacité d'autofinancement. Les recettes de fonctionnement évoluent donc de manière contenue, obligeant à une gestion rigoureuse des dépenses cour

En matière d'investissement, le soutien de l'État est maintenu, mais avec des enveloppes en baisse. Le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) remplace et simplifie les dispositifs existants, en recentrant les crédits sur des projets prioritaires — résilience, mobilité, équipements publics. Le fonds vert, dédié à la transition écologique, subit une baisse significative de ses crédits, notamment les capacités de financement des projets environnementaux (énergétiques, mobilité douce, adaptation climatique). Le FCTVA est désormais exclusivement affecté aux dépenses d'investissement, et son versement pour les EPCI est décalé dans le temps, ce qui impacte directement la trésorerie et le calendrier de réalisation des projets. Le bloc communal doit donc anticiper ces délais, prioriser ses investissements, et ajuster son plan de financement en conséquence.

Ces évolutions imposent une gestion plus stratégique : prioriser les projets en lien avec les enjeux territoriaux (résilience, attractivité, transition), optimiser la trésorerie, et piloter rigoureusement les dépenses de fonctionnement.

Le débat d'orientation budgétaire 2026 doit permettre de définir une trajectoire financière soutenable, en équilibrant la maîtrise des dépenses, le maintien de l'investissement et la mise en œuvre du projet de territoire. La prudence budgétaire est indispensable, mais ne doit pas nuire à l'action publique locale.

Quelques chiffres à prendre en compte :

- **Inflation cumulée 2018-2025 : +18.2 %**
- Augmentation du coût du travail, notamment via les revalorisations du point d'indice (+3,5 % en 2022, +1,5 % en 2023, +1,5 % en 2024).
- Hausse des coûts d'études, procédures et expertises (+8 à +12 % selon filière).
- Incertitude persistante sur les financements publics avec une réduction générale des enveloppes d'ingénierie territoriale.

1. Le SyMPaC en bref :

a) Périmètre et compétences :



la Région d'Audruicq (CCRA) : 28 568 habitants (≈ 18 %)

Le SyMPaC est un **syndicat mixte de planification et d'ingénierie territoriale** couvrant **154 292¹** habitants et regroupant trois intercommunalités :

- **Grand Calais Terres & Mers (GCT&M)** : 100 233 habitants (≈ 65 %)
 - **Communauté de communes du Pays d'Opale (CCPO)** : 25 513 habitants (≈ 17 %)
 - **Communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA)** : 28 568 habitants (≈ 18 %)

Son rôle est d'aider les collectivités à **agir ensemble** sur des sujets devenus très techniques et fortement encadrés par la loi : aménagement du territoire, sobriété foncière, transition énergétique, alimentation durable et mobilisation de financements européens et nationaux.

En travaillant à l'échelle intercommunale, le syndicat offre :

- Une **vision globale** du territoire,
- Une **expertise technique** partagée,
- Une **cohérence des politiques publiques**,
- Un **accompagnement des communes et intercommunalités**,
- Une **force collective pour capter des financements externes**.

Il sert de plateforme d'ingénierie : un lieu où les compétences, les données et les ressources sont mutualisées pour faire gagner du temps et de l'efficacité aux collectivités. Le syndicat constitue donc **un appui stratégique**, une **force de travail collective**, et un **levier financier** non négligeable pour accompagner le développement du territoire.

b) Une situation financière globalement très solide (analyse 2018–2024) :

Sur la période 2018–2024, le SyMPaC présente un profil financier particulièrement robuste : **Des résultats excédentaires quasiment chaque année**, avec des excédents allant de **312 k€ (2018)** à **728 k€ (2023)**

- **Un autofinancement des études SCoT**, sans sollicitation supplémentaire des EPCI (cf. résultats excédentaires)
- **Aucune dette** et un fonds de roulement suffisant pour absorber les variations de subventions.

¹ Chiffres INSEE 2026 (référence : année 2023)

☞ Sans excédent, le SCoT aurait nécessité soit une hausse des cotisations, soit des contributions ponctuelles imprévisibles.

Sur cette même période, le syndicat a profondément changé d'échelle :

- Les recettes de fonctionnement ont presque triplé, passant d'environ 345 k€ à près de 968 k€.
- Les financements externes ont été multipliés par 12, traduisant une forte capacité à répondre aux appels à projets.
- Les contributions des EPCI sont restées stables, autour de 315 à 337 k€ par an, sans augmentation significative.

☞ Le syndicat a grandi sans augmenter la pression financière sur ses membres.

c) Un fort levier non négligeable pour le territoire :

Entre 2019 et 2024, le SyMPaC a permis de mobiliser environ 3,8 M€ de financements externes directement au bénéfice des projets locaux (fonds européens, énergie, alimentation, ingénierie).

En élargissant la période (2018–2024), les retombées financières pour le territoire approchent 5 M€, pour un peu plus de 2 M€ de contributions cumulées des EPCI.

Concrètement :

- GCT&M : 1 € cotisé → 1,7 € redistribué sur le territoire
- CCPO : 1 € cotisé → 3,7 € redistribués
- CCRA : 1 € cotisé → 3,9 € redistribués

☞ Le SyMPaC agit comme un **multiplicateur financier**, transformant les cotisations en investissements publics locaux.

2. Le budget 2026 : des montants maîtrisés mais une année charnière

a) Proposition de BP :

Le **budget primitif 2026** proposé s'établit à :

- **807 399 € en fonctionnement**
- **155 106 € en investissement**

Cela représente une baisse marquée d'environ 39 % par rapport à 2025, liée principalement à la fin ou à la réduction de certains dispositifs (et aux co-financements afférents et recettes redistribuées aux acteurs du territoire) et à la volonté politique de ne pas investir dans d'autres appels à projets.

Répartition des dépenses 2026 :

- **30 % volet Énergie / ACTEE+ : 290 500 €**
- **30 % volet Urbanisme / SCoT : 288 000 €**
- **20 % volet Économie / LEADER : 194 000 €**
- **20 % volet Économie circulaire / RÉGAL : 190 000 €**

Répartition des recettes 2026 :

- **47 % Subventions et aides (ADEME, FNCCR, Région, Europe) : 455 000 €**
- **33 % Contributions des EPCI : 319 000 €**
- **12 % Autofinancement du syndicat (excédents) : 113 500 €**
- **8 % Recettes diverses : 75 000 €**

☞ À titre de comparaison, dans de nombreux syndicats SCoT, les contributions des membres représentent **60 à 80 % du fonctionnement**. Ici, elles couvrent **environ 33 % du budget proposé**.

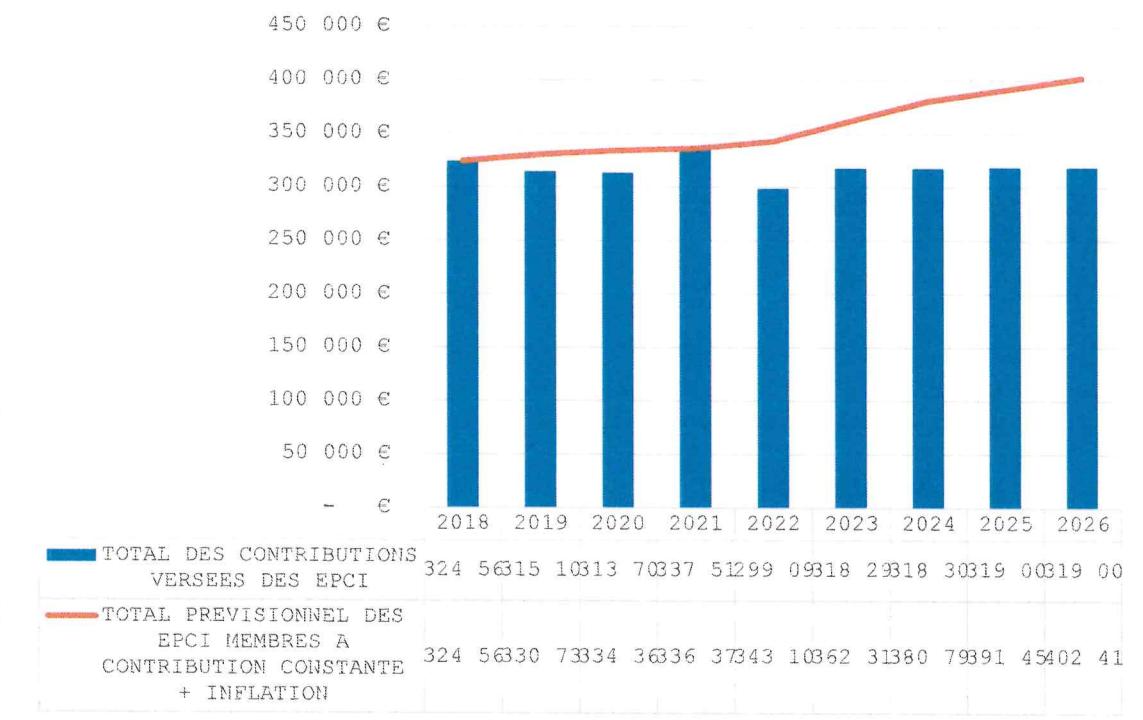
b) Présentation de l'APCP relative au SCOT :

		Année création	Chapitre	Financement			Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP ultérieurs
				Auto.	Emp.	Subv.					
AP2023_01	REVISION SCOT DU PAYS DU CALAISIS	2023	20	x			500 000,00	56 322,00	98 883,00	113 505,00	231 290,00
SYM23_01	REVISION SCOT DU PAYS DU CALAISIS						500 000,00	56 322,00	98 883,00	113 505,00	231 290,00

c) Des contributions des EPCI stables, mais sous tension

SLOW

ECART DES CONTRIBUTIONS DES EPCI MEMBRES AU REGARD DE L'INFLATION CONSTATEE



En 2026, les contributions sont réparties comme suit :

- **GCT&M** : 207 203€
- **CCPO** : 52 741 €
- **CCRA** : 59 056 €

Pour un total de 319 000 € (identique à 2025)

Ces montants sont **stables depuis plusieurs années**, malgré :

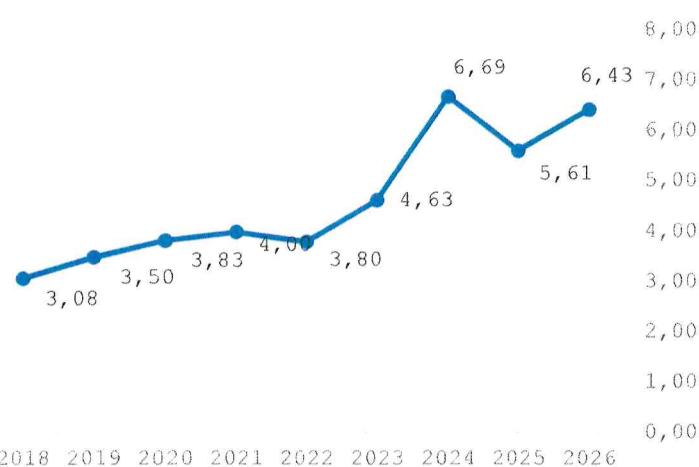
- Une **inflation cumulée de +18.2 % entre 2018 et 2025**,
- La **hausse du point d'indice** et du coût du travail,
- L'augmentation des coûts d'études et d'expertise.

☞ Cela traduit un **choix politique clair** : préserver les finances des EPCI, mais cela crée mécaniquement une **tension budgétaire** à moyen terme.

d) Une organisation RH souple et sécurisée

Les effectifs sont passés de **3,08 ETP en 2018 à 6,43 ETP en 2026 (+109 %)**, en lien direct avec les dispositifs financés.

TOTAL ETP (Tous contrats)



- 2 stagiaires (1 ETP)
- 1 apprenti (0,6 ETP)

La **masse salariale** est passée de **117 638 € (2018)** à **280 664 € (2024)**, soit +138 %, une hausse cohérente avec l'élargissement des missions.

☞ Ce modèle est **conforme aux pratiques nationales** des syndicats d'ingénierie et limite fortement le risque financier.

- Indemnités du Président + 5 Vice-Présidents : **69 000 € (+17,43 % depuis 2018)**

e) Les enjeux stratégiques et les risques identifiés

Le ROB 2026 met en évidence plusieurs points de vigilance :

- **Dépendance forte aux subventions**, qui représentaient jusqu'à 68 % du budget en 2024
- **Fin de certains dispositifs** (ex. ADEME/COTTRI : -135 000 € par an).
- **Effet ciseau** : charges en hausse, recettes structurelles stagnantes.
- **Capacité limitée à lancer de nouveaux projets** à contributions constantes.

En revanche, plusieurs risques sont maîtrisés :

- Faible nombre de titulaires,
- Trésorerie solide,
- Excédents réguliers,
- Absence de dette.

Points essentiels à retenir :

- **Seulement 2 ETP sont titulaires et réellement structurels.**
 - Le reste repose sur des **contractuels, apprentis et stagiaires**, financés en partie par les programmes.
 - En 2026 :
 - 2 titulaires temps plein
 - 2 contractuels temps plein
 - 6 emplois accessoires (0,83 ETP)

3) Une période 2026-2029 dominée par les obligations réglementaires

Les évolutions législatives (loi Climat & Résilience, modernisation des SCoT) imposent :

- **Le suivi des effets du SCoT,**
- **Le suivi de l'artificialisation des sols,**
- **La publication des résultats,**
- **La justification du respect des objectifs ZAN.**

C'est une **obligation réglementaire indirecte mais incontournable.**

☞ Aucun texte ne précise qu'« il faut un observatoire », mais **tous les textes imposent ce que seul un observatoire permet de produire.**

La prospective financière 2027-2029 prévoit un coût moyen d'environ **109 000 € par an**, couvrant :

- Les ressources humaines (observatoire / ZAN),
- Les données et outils SIG à mutualiser à l'échelle du Pays du Calaisis,
- Les études spécialisées,
- La Communication et la transparence.

Trois risques majeurs si rien n'est mis en place :

➤ **Risque juridique :**

- Fragilisation du SCoT,
- Contentieux possibles sur les PLU(i),
- Difficulté à justifier les choix fonciers.

➤ **Risque institutionnel :**

- Avis défavorables ou réserves de l'État,
- Perte de capacité d'influence dans la territorialisation ZAN.

➤ **Risque financier :**

- Études d'urgence plus coûteuses,
- Perte de subventions conditionnées au respect du ZAN.

Conclusion

- Le SyMPaC est **en excellente santé financière**.
- Il joue un rôle **non négligeable d'ingénierie territoriale** dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant.
- Il génère un **fort effet levier financier** au bénéfice des collectivités.
- Son modèle est performant mais **atteint aujourd'hui ses limites** à contributions constantes.

☞ Le débat politique à ouvrir porte moins sur la gestion passée (qui est solide) que sur les **choix futurs** : priorisation des missions, sécurisation des financements et éventuelle évolution du modèle économique à moyen terme.